

YZ/KT/EA

	Date	Décision	Nature	Folio n°
<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	14.11.2023	D1085	7.5	
	<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE            ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>			

## D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>FORUM DES METIERS ET DE L'EMPLOI          FONDS DE CONCOURS IFPRA          ANNEE 2023</b>
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, reçue en sous-préfecture le 17 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	14 NOVEMBRE 2023
Date de mise sur le site internet	14 NOVEMBRE 2023

Flers Agglo organise le 7<sup>ème</sup> Forum des métiers le 16 novembre prochain en lien avec de nombreux partenaires. A ce titre, l'IFPRA souhaite formaliser son partenariat sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 2.000 € TTC afin de financer précisément les dépenses liées à la communication : visuels, supports divers.

Le versement par l'IFPRA se fera sous la forme d'un titre émis par la collectivité à réception d'un document administratif établi par l'IFPRA.

Le Président :

**DÉCIDE** de demander pour l'édition 2023 du forum des métiers et de l'emploi le versement du fonds de concours tel qu'évoqué ci-dessus.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20231114-D1085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2023

Publication : 14/11/2023